



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS REIKI

à remplir et à renvoyer avec le chèque des arrhes à l'adresse figurant en bas de page

① INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

② FORMATION

Degré de formation Reiki acquis :

Formation choisie (*cocher la case correspondante ci-dessous*) :

Reiki 1^{er} degré..... Date.....

Reiki 2^{ème} degré..... Date.....

Reiki 3^{ème} degré..... Date.....

Arrhes : 50 € à joindre au formulaire d'inscription.

Chèque à l'ordre de Catherine Besenwald à envoyer à l'adresse ci-dessous au minimum 7 jours avant le stage.

**En signant, j'accepte les conditions générales de vente présentes en page 2 du document.*

Signature

*précédée de la mention lu et approuvé**

Catherine Besenwald - Bioénergéticienne

Adresse : Bât B n° 30 - Les Terrasses du Millénaire - 68 place Euler - 34000 Montpellier

06 17 19 49 07 | www.lesoufflefengshui.com | catherine@lesoufflefengshui.com

③ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LES FORMATIONS

1. Généralités

Toute inscription est effective à réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le participant ainsi que du montant total TTC des arrhes.

Tout bulletin d'inscription transmis sans paiement ou tout paiement transmis sans bulletin d'inscription ne sera pas accepté.

2. Prix et modalités de paiement

Le montant du stage est de 200 € pour les deux journées d'enseignement.

Le solde du stage est à régler au début du stage. Le paiement peut être effectué par chèque ou en espèces.

3. Réservation du stage

La réservation est prise en compte à la réception de l'inscription complète telle que décrite à l'article 1. En retour il est envoyé au stagiaire un courrier ou un courriel de confirmation de sa participation au stage.

Si le seuil maximum de participants est déjà atteint à réception de l'inscription du participant, sa participation est reportée sur une autre date de stage, ou son inscription est annulée et son paiement d'arrhes lui est restitué en intégralité. (*voir les conditions d'annulation, article 5.*)

4. Conditions de modification ou d'annulation de la part du stagiaire

a. Modification de date

Tout choix de date est modifiable jusqu'à 15 jours avant la date du stage. Au-delà, cette date n'est plus modifiable et les conditions d'annulation s'appliquent.

b. Annulation par le stagiaire

Toute annulation du stage par le stagiaire doit parvenir au plus tard 7 jours avant la date du stage.

Les arrhes lui sont restituées dans l'intégralité. Passé ce délai, les arrhes seront conservées à titre de dédommagement.

c. Absence du stagiaire

Si le stagiaire ne se présente pas le premier jour à l'heure convenue, et donc ne participe pas au stage, le règlement du stage reste exigible.

5. Conditions d'annulation du stage de la part de l'enseignant

a. Nombre d'inscrits insuffisant

Les dates de stage peuvent être soumises à annulation en fonction du nombre de participants inscrits. La participation du stagiaire est reportée sur une des autres dates de stage ou son inscription est annulée et son paiement lui est restitué dans son intégralité.

Aucune indemnité ne peut être exigée par le stagiaire pour d'éventuels frais engagés par lui, pour le stage.

b. Impossibilité physique ou matérielle de l'enseignant

Le stage peut être annulé en cas d'impossibilité physique ou matérielle de l'enseignant. Dans cette hypothèse, les arrhes du stage seront remboursées.

Aucune indemnité ne peut être exigée par le stagiaire pour d'éventuels frais engagés par lui, pour le stage.